



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Examen et inspecteurs : Yvelines

Question écrite n° 3032

Texte de la question

Mme Christine Boutin attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, charge des transports routiers et fluviaux, sur le réel problème de délais que rencontrent les personnes recalées au permis de conduire voiture pour être représentées à ce même permis. Elle demande quel est depuis cinq ans le nombre d'inspecteurs chargés de faire passer ce permis et le nombre d'épreuves passées par an. Elle souhaite connaître ces chiffres sur le plan national et dans le département des Yvelines.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est conscient des problèmes qui se posent, d'une manière générale, en matière d'effectifs d'inspecteurs du permis de conduire. Le nombre d'inspecteurs affectés dans les circonscriptions est ainsi passé à 861 en 1988, alors qu'il était de 900 en 1984. C'est pourquoi il a notamment été décidé que la mesure de réduction de 1,5 p 100 des emplois publics prévue dans le cadre de la politique de rigueur budgétaire et de réduction des dépenses publiques ne s'appliquerait pas au corps des inspecteurs du permis de conduire. De la sorte, 43 inspecteurs ont pu être recrutés et sont en cours de formation ; grâce à leur mise en place, au cours du 1er trimestre 1989, la situation des examens du permis de conduire sur l'ensemble du territoire ne devrait pas manquer de s'améliorer. Pour tenir compte des départs prévisibles, un nouveau recrutement sera organisé en janvier 1989. Au-delà du problème des effectifs, il convient d'indiquer que le fonctionnement du service public est d'autant plus efficace que le nombre de candidats tout à fait prêts pour l'examen du permis de conduire est élevé. Un taux de réussite plus grand a pour conséquence, toutes choses égales par ailleurs, de réduire les délais d'attente. S'agissant plus particulièrement de la situation des examens des Yvelines, elle se présente de la façon suivante. Au cours des huit premiers mois de l'année 1988, qui comprennent les mois de juillet et d'août, marqués par les congés réglementaires des inspecteurs, 27 427 places d'examen ont été attribuées aux exploitants d'auto-écoles pour 14 159 candidats inscrits, ce qui correspond à deux présentations par candidat. Si l'on tient compte des 6 601 candidats recus dès la première fois, les candidats recalés ont eu la possibilité d'être présentés près de trois fois chacun. Cette situation a dû permettre, à l'évidence, aux établissements d'enseignement de la conduite des Yvelines de fonctionner dans de bonnes conditions.

Données clés

Auteur : [Mme Boutin Christine](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3032

Rubrique : Permis de conduire

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1988, page 2646